

FEUILLET D'INFORMATION

FAVORISER LA PARTICIPATION DES AUTOCHTONES À L'AMÉNAGEMENT DURABLE DE LA FORÊT

Depuis fort longtemps, les peuples autochtones du Canada se tournent vers la forêt pour combler leurs besoins culturels, spirituels et matériels. En favorisant une plus grande participation des Autochtones au secteur forestier, on rehausse l'aménagement durable des forêts du pays et on aide à bâtir des collectivités autochtones solides.

Les droits ancestraux et issus de traités des Autochtones sont protégés par la constitution canadienne, et la politique forestière ainsi que les pratiques d'aménagement de la forêt en tiennent compte. La contribution des Autochtones au territoire est reconnue officiellement par des processus tels que le règlement des revendications territoriales, la conclusion de traités et les droits fonciers prévus par traités. À mesure que ces processus avancent, on note une augmentation de la participation réelle des Autochtones à l'aménagement durable des forêts.

Près de 80 p. 100 des Autochtones du Canada vivent dans des régions boisées et leur participation à la foresterie est en hausse. Les possibilités d'emploi et de contrats se multiplient, tout comme le nombre d'entreprises, et les sociétés forestières s'engagent dans des partenariats avec des entreprises de développement autochtones.

Plus de 800 collectivités autochtones se trouvent dans des forêts productives du Canada et environ 1,4 million d'hectares (3,5 millions d'acres) de territoire des réserves se prêtent à l'utilisation des ressources, comme la foresterie, la chasse, le trappage, la pêche et la récolte des herbes et des plantes médicinales.

La Stratégie nationale sur la forêt comporte des mesures liées aux droits et à la participation des peuples autochtones, qu'il s'agisse de trouver des moyens de partager les responsabilités et les avantages des terres boisées et des ressources ou d'intégrer le savoir traditionnel à l'aménagement des forêts.

Tisser des partenariats

Les gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada favorisent les partenariats avec les collectivités autochtones tout en continuant de chercher d'autres moyens d'aider les peuples autochtones

à améliorer leur bien-être économique et social. Voici quelques exemples des activités qui se déroulent au pays :

- Dans l'est du Canada, la nation innue du Labrador participe à un partenariat bien particulier avec le gouvernement de la province de Terre-Neuve-et-Labrador. Il s'agit de mettre en œuvre un plan stratégique d'aménagement forestier dans une région visée par la négociation de revendications territoriales globales. Le plan lui-même a été préparé conjointement en vertu d'une entente précédente, conçue pour faciliter la communication, partager l'information et résoudre les questions liées à l'utilisation de pratiques de foresterie durable et de gestion écosystémique.
- Dans les Prairies, Conservation Manitoba a conclu des ententes de cogestion avec des organisations autochtones afin de partager les



Institut de la gouvernance

En avril 2005, l'Institut de la gouvernance du Canada, organisme sans but lucratif, a publié les résultats d'une étude sur les cadres juridiques et stratégiques qui ont des répercussions sur la participation des Autochtones dans le secteur forestier. L'étude était basée sur des entrevues réalisées auprès de 75 représentants fédéraux, provinciaux et autochtones.

Selon les conclusions de l'étude, si les peuples autochtones, dans tout le pays, sont à des stades de participation très différents, on a pu constater d'importantes réussites et presque toutes les personnes interrogées ont remarqué des progrès notables au fil des ans.

Par rapport à la situation qui prévalait auparavant, l'étude révèle que les Autochtones obtiennent plus d'emplois et de contrats, participent davantage aux décisions en matière d'intendance des forêts et ont acquis de nouvelles compétences liées à la foresterie et de nouvelles capacités dans le domaine des affaires. De nombreux Autochtones ont aussi noué de solides relations avec des entreprises locales.

L'Institut concluait que, malgré les progrès considérables réalisés au cours des décennies, tous les participants doivent accorder une plus grande priorité à la participation des Autochtones au secteur forestier, surtout qu'elle constitue l'unique possibilité de développement économique pour bon nombre des collectivités autochtones les plus pauvres du Canada.

rôles et responsabilités en vue d'apporter des solutions aux problèmes de gestion des ressources et de tirer parti des possibilités. Dans la province voisine de la Saskatchewan, à la suite d'une réaffectation des principaux permis d'exploitation forestière, tous les nouveaux permis délivrés incluront des partenariats avec des entreprises autochtones.

- Dans l'ouest du Canada, le gouvernement de la Colombie-Britannique est déterminé à accroître les possibilités économiques des Premières nations dans le secteur forestier en partageant les revenus et en doublant leur part de la récolte annuelle autorisée pour la porter à huit pour cent, en grande partie par des réaffectations de la part de sociétés forestières.

Programme forestier des Premières nations

Le gouvernement fédéral du Canada entreprend des programmes et des initiatives visant à aider les peuples autochtones à accroître leur participation au secteur forestier. C'est ainsi que le Programme forestier des Premières nations, réalisé en partenariat avec les Premières nations, vise à aider les collectivités des Premières nations à augmenter leurs connaissances en matière de foresterie, et à acquérir les capacités et les aptitudes entrepreneuriales nécessaires pour participer davantage au secteur forestier et mieux aménager leurs propres terres boisées.

Depuis 1996, le Programme forestier des Premières nations a financé plus de 1 700 projets au Canada. Il a aidé les jeunes et les travailleurs à conjuguer leurs connaissances traditionnelles avec de nouveaux concepts et des technologies de pointe. Grâce à ce programme, les collectivités ont pu lancer de nou-



velles entreprises ou coentreprises. Des centaines de travailleurs des Premières nations ont été formés dans le cadre de ce programme, ce qui représente un transfert de connaissances et de capacité permanent aux collectivités rurales de Premières nations.

Mettre en valeur les connaissances traditionnelles

Les peuples autochtones vivent en harmonie avec leur environnement depuis des siècles et ils ont acquis une profonde compréhension de la manière dont les éléments de l'environnement sont interreliés. Les décideurs reconnaissent que cette perspective unique peut contribuer à l'aménagement durable de la forêt et ils préconisent la participation des Autochtones et l'utilisation des connaissances traditionnelles à la prise de décision. Les Autochtones, pour leur part, acceptent de plus en plus de partager leurs connaissances traditionnelles.

Le savoir écologique traditionnel fait ressortir les interrelations entre les éléments de l'environnement et considère les humains comme une partie intégrante de l'environnement naturel, et non pas simplement comme des observateurs ou des contrôleurs. Même si l'intégration du savoir traditionnel et des « sciences exactes » en est encore à ses débuts, au Canada, elle est de plus en plus reconnue comme un volet important de la gestion des ressources et des activités forestières.